



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 mai 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

**Monsieur le maire :** Jacques Bérubé

**Mesdames les conseillères :** Madeleine Devin  
Lorraine Boucher

**Messieurs les Conseillers :** Gilles Lachance  
Pascal Dion  
Gilles Gamache  
Christian Breton

**Directeur-général :** Daniel Dufour

**Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.**

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare l'assemblée dûment convoquée et ouverte.

05-05-067

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en retirant le point suivant :

15.- résolution – paiement – Jean-Claude Lebeuf, architectes – analyse de bâtiments socio-communautaires

et tout en ajoutant les points suivants :

15.- résolution – contrat de travaux horticoles – Sheskatuk entreprise enr.

16.- résolution – financement des travaux d'amélioration des infrastructures d'eau potable

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-068

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE D'AVRIL 2005**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 avril 2005 soit et est accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT**



05-05-069

4.- **ADOPTION DES COMPTES - AVRIL 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'avril 2005 s'élevant à 364,645.20\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 48,312.99\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-070

5.- **RÉSOLUTION – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** les États financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 ont été déposés par la firme André Biron, comptable agréé;

**CONSIDÉRANT QUE** les grandes lignes de ces états financiers se résument comme suit :

<b>REVENUS RÉELS</b>	<b>2,605,874\$</b>	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2,307,315\$</b>	
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>217,437\$</b>	
<b>AFFECTATIONS NETTES</b>	<b>43,593\$</b>	
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>		<b>37,529\$</b>

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve les états financiers 2004 préparés et vérifiés par la firme André Biron, comptable agréé, tels que déposés par cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-071

6. **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE – EXERCICE FINANCIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier en cours;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais nomme la firme comptable André Biron, comptable agréé pour la vérification des états financiers de l'exercice financier 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



05-05-072

7.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – CONTRAT DE VENTE DE L’IMMEUBLE DU 30 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** les offres reçues à l’égard de la vente de l’immeuble situé au 30 1<sup>ère</sup> avenue Chapais (lot 1-94);

**CONSIDÉRANT QU’**une municipalité peut vendre de gré à gré un immeuble dont elle est propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà tenté en 2004 de vendre l’immeuble susmentionné suivant une procédure de vente de l’immeuble pour non-paiement des taxes mais sans résultat;

**CONSIDÉRANT QUE** la possession d’immeubles vacants entraîne des frais d’entretien et d’assurance non négligeables;

**CONSIDÉRANT QUE** l’immeuble est évalué présentement à 10,000.00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres ont été acheminées à la Ville de Chapais avec un prix d’achat identique;

**CONSIDÉRANT QUE** l’une de ces offres est basée sur une occupation exclusivement résidentielle alors que l’autre repose sur une occupation exclusivement commerciale;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve la vente de l’immeuble situé au 30 1<sup>ère</sup> avenue Chapais à M. René Senneville pour la somme de 10,000.00\$;

**QUE** M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer les documents correspondants.

M. le conseiller Gilles Lachance vote contre la présente résolution  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-073

8.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – PRO-COMBUSTION – TRAVAUX D’INSTALLATION D’AÉROTHERMES À L’HUILE AU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d’installation d’aérothermes à l’huile au garage municipal sont maintenant terminés à la satisfaction des autorités municipales;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement de la facture no 9473 émise par l’entreprise « Pro-combustion inc. » en date du 12 avril 2005 établissant à 20,692.10\$ plus taxes la somme à payer relativement aux travaux ci-haut identifiés.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



05-05-074

9.- **RÉSOLUTION – CONTRAT DE COMPAGNONNAGE RELATIF À LA FORMATION D'OPÉRATEURS EN EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés affectés au fonctionnement du réseau d'aqueduc doivent suivre une formation pour être reconnue « opérateurs en eau potable »;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation inclut une étape de compagnonnage variant entre 8 à 14 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** le formateur ayant dispensé la formation de base dite « Tronc commun » est en mesure d'effectuer ce compagnonnage;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais accorde le contrat de compagnonnage à M. Daniel Beaugard, technologue, suivant les termes de sa proposition transmise en date du 6 mars 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-075

10.- **RÉSOLUTION – ENTENTES POUR PAIEMENT DES ARRÉRAGES DE TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** certains contribuables ont accumulé des arrérages de taxes qui nécessitent des actions immédiates;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier lot d'avis a été signifié à des contribuables ayant franchi un seuil inacceptable ou n'ayant pas respecté des ententes antérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** certains contribuables ont transmis des propositions d'entente visant le paiement de leurs arrérages;

**CONSIDÉRANT QUE** ces propositions doivent être analysées de façon conjointe avec le conseil municipal en vue d'amorcer des actions efficaces;

**CONSIDÉRANT QUE** ces contribuables sont les suivants :

<b><u>Matricule</u></b>	<b><u>taxes dues</u></b>	<b><u>proposition</u></b>
0716 67 4426	16,506.65\$	500.00\$ par mois
0715 34 2364	40,162.45\$	500.00\$ par mois
0716 45 8032	20,085.30\$	400.00\$ par mois
0717 11 7930	5,179.84\$	300.00\$ immédiatement + 100.00\$ par mois
0716 03 3118	5,106.84\$	500.00\$ par mois

**CONSIDÉRANT QUE** le contribuable identifié ci-dessus comme étant le matricule 0715 34 2364 est en attente de position face à une demande de refinancement;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais approuve la conclusion d'une entente avec les contribuables ci-dessus identifiés;

**QUE** la proposition d'entente ci-haut décrite à l'égard du matricule 0715 34 2354 soit et est valable jusqu'à ce que le contribuable corporatif impliqué



reçoive une réponse face à la démarche de refinancement entreprise par ce dernier;

**QUE** l'entente ci-haut mentionnée soit et est réévaluée suite à la réponse obtenue à l'égard de sa demande de refinancement;

**QUE** le trésorier enclenche la procédure de vente pour non paiement des taxes à l'égard des immeubles ci-haut mentionnés si les contribuables font défaut au niveau de leur paiement ou si un chèque était retourné par l'institution financière avec la mention « provisions insuffisantes » sans possibilité pour le propriétaire de corriger la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- 05-05-076      11.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – ACTE DE RADIATION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE – BLOC 12 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON LÉVY**

point retiré de l'ordre du jour

- 05-05-077      12.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

<b>Chaud-Dance 2005</b>	<b>100.00\$</b>
-------------------------	-----------------

**QUE** les organismes suivants se voient octroyée une exemption de la location de la salle communautaire (à l'exception des droits d'auteur) et de tout autre espace du centre sportif de Chapais :

Chaud-Dance 2005 (spectacle du 11 juin 2005)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- 05-05-078      13.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTE DE SUBVENTION RELATIVE À L'ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE AFFECTÉE AU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Chapais traversera sous peu la période la plus fertile en matière d'activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a obtenu en 2004 une aide financière pour l'engagement de deux (2) ressources permanentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Chapais recommande la nomination de Mme Manon Ouellet à titre de secrétaire en



guise de remplacement de Mme Diane Ménard à qui le comité recommande de confier le poste de directrice-générale dudit comité des fêtes;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais entérine l'engagement de Mme Diane Ménard à titre de directrice-générale du comité des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire de Chapais et l'engagement de Mme Manon Ouellet à titre de secrétaire dudit comité;

**QUE** M. Daniel Dufour, directeur-général, soit et est autorisé à signer l'entente de subvention transmise par Emploi-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-079

14.- **RÉSOLUTION – APPROBATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre des Transports du Québec doit approuver les prévisions budgétaires 2005 pour le transport adapté de Chapais-Chibougamau-Baie-James (T.A.C.C.B.J.) au montant de 194,832\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre des Transports du Québec a maintenu sa participation financière au montant de 96,623\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Transport adapté Chapais-Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) doit équilibrer son budget 2005;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** le conseil de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2005 tel que présentées par le Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.);

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier, à transmettre le versement de la quote-part au Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) au montant de 10,285\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-080

15.- **RÉSOLUTION – CONTRAT DE TRAVAUX HORTICOLES – SHESKATUK ENTREPRISE ENR.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire des aménagements horticoles de grande qualité pour la présente année 2005 dans le contexte des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Chapais;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais accorde le contrat de travaux horticoles à l'entreprise « Sheskatuk entreprise enr. » tel que décrit dans la soumission déposée par M. Jérôme Sirois en date du 4 mai 2005 établissant à 6,412.43\$ plus taxes la contrepartie financière reliée à cette exécution de contrat



Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-05-081

16.- **RÉSOLUTION – FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a été contraint d'effectuer des analyses préliminaires et d'élaborer un concept préliminaire de réseau devant conduire à un projet global d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été réalisés en l'absence de confirmation d'une subvention applicable puisque cette dernière ne pourra être connue et confirmée qu'à l'égard d'un projet bien évalué;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** les travaux réalisés jusqu'à maintenant relativement au projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable s'élevant à 358, 235.00\$ soient et sont financés à même les surplus accumulés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Nil

**QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin: 1- vente de surplus d'actifs 2- site d'essais balistiques 3- procédures de modification du règlement de zonage touchant les résidents du lac Opémiska 4- identification du promoteur de la méga-porcherie.

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Lachance : 1- participation au blocus routier mis en place au lac Caché.

Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton : 1- félicitations à la corporation des loisirs pour le marché aux puces 2- activités des cadets.

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Gamache : 1- réparations de la piscine municipale.

Sujets couverts par M. Jacques Bérubé: 1- travaux d'amélioration des infrastructures d'eau potable 2- appel à la population d'appuyer le blocus au lac Caché 3- États financiers

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Question relative à la coalition et à la loi 71

Réaction demandée face aux propos du maire Donald Bubar



### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par Mme la conseillère Lorraine Boucher et faite

---

Jacques Bérubé  
Maire

---

Daniel Dufour  
Directeur-général  
Greffier et Trésorier